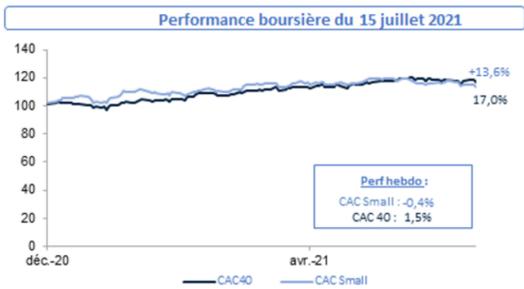


[View this email in your browser](#)



Le Top / Flop de la semaine

Après une semaine rouge, le CAC 40 reprend des couleurs (+1,5%) alors que le CAC small reste toujours légèrement dans le rouge (-0,4%). Le CAC 40 reste ainsi devant le CAC small depuis le début de l'année (+17,0% en YTD vs +13,6%). **Sur les 165 valeurs qui composent le CAC small, 67 sont ressorties en hausse.**



TOP

AB Science, entreprise pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de médicaments, prend la tête du TOP avec une hausse de +36,3%, galvanisée par la reprise des essais du masitinib. Après avoir suspendu les tests autour de la molécule, la société annonce la validation par l'ANSM du renforcement des mesures de sécurité qui permettent la réintégration de celle-ci dans ses 3 études en cours (phase 3 dans la mastocytose, phase 3 dans la sclérose latérale amyotrophique et phase 2 dans la COVID).

En forte croissance depuis le début de l'année (+62,3%), à l'image de la tendance de fond sur le marché de l'immobilier, le promoteur **AST Groupe** prend la suite du TOP après sa performance de +10,8%. La levée des restrictions liées à la crise sanitaire permet au titre de regagner des points après une phase globalement ascendante sur les semaines précédentes.

C'est le spécialiste des systèmes de péages, la **GEA** (Grenobloise d'Electronique et d'Automatismes) qui vient se placer en troisième position après une solide semaine en Bourse, résultant sur une hausse du titre de +9,0%. Pénalisé par l'épidémie mondiale qui a entraîné le retard de plusieurs projets, notamment internationaux, le titre renoue avec la croissance au sortir des restrictions grâce au retour de la fluidité de la circulation. Cependant, le cours du titre reste assez constant en YTD (+0,9%) en raison des faibles volumes d'échanges.

FLOP

A l'opposé, la performance la moins aboutie de la semaine revient au Groupe de prêt-à-porter haut de gamme **SMCP** (-11,1%), dans la tourmente suite à l'enquête ouverte par le Parquet national antiterroriste français (Pnat) à l'encontre de quatre firmes textiles pour recel de crime contre l'humanité. Celles-ci sont soupçonnées de participer au travail forcé de la communauté Ouïghours, toujours nié par le gouvernement chinois malgré les accusations de l'Union Européenne et des Etats-Unis. SMCP exprime sa volonté de coopérer pleinement à l'enquête tout en affirmant qu'elle n'est en lien avec aucun fournisseur dans la région mentionnée (province du Xinjiang).

Le spécialiste de la communication et du marketing digital **Solocal**, enregistre également une baisse conséquente sur la semaine de -10,0%. Dans le rouge depuis le début de l'année (-43,6% YTD) à l'image de la baisse de -10,2% au T1 2021, le groupe continue d'encaisser la baisse d'activité provoquée par le contexte sanitaire. Pour 2021, la direction espère une hausse modérée du parc clients ainsi qu'un EBITDA de 120 M€ et une activité 100% digitale. De plus, Solocal annonce le remboursement de la RCF à hauteur de 6 M€ (sur un total de 50 M€) dont 3 M€ en espèces et 3 M€ en actions à émettre par le biais d'une augmentation de capital réservée, à compter du 30 septembre.

Dans un secteur orienté à la hausse au cours de la semaine, la Biotech **OSE Immunotherapeutics** fait l'exception et voit son cours chuter de -9,2%. Pour cause, la société annonce le versement de 10 M€ à la Banque Européenne d'Investissement (BEI), qui renforce la visibilité financière du groupe jusqu'au T3 2022. Première tranche de cet accord financier prévoyant en tout un emprunt de 25 M€, elle est accompagnée de l'émission de BSA au profit de la BEI ouvrant droit à la souscription de 850.000 actions (4,4% du capital sur une base non diluée). Pour atténuer cet effet dilutif, les BSA ne seront exerçables qu'à partir du 9 juillet 2026 et d'ici-là, la société peut se concentrer sur l'avancée des programmes de développement clinique en cours.

Inscrivez un ami à la newsletter



Facebook



Twitter



Email

Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sade, avec la participation de Cyril Cohen et de Tanguy Barbier

**La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.*

Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.

EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.

EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exhaustivité, l'exhaustivité ou la véridité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.

La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.

Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.

*Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus.**

Copyright © 2021 EuroLand Corporate. All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

